

Peintre en carrosserie

RNCP1944 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 3
Sigle	TP — Titre professionnel
Code(s) NSF	254r
Code(s) ROME	I1606, H3404
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	08/10/2019

Certificateur(s)

Ministère chargé de l'Emploi

MINISTERE DU TRAVAIL DU PLEIN EMPLOI ET DE L' INSERTION · SIRET : 11000007200014

Partenaires habilités

16 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 16 à organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
AGENCE NATIONALE POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES ADULTES	82422814200082	Organiser l'évaluation
AGENCE NATIONALE POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES ADULTES	82422814200165	Organiser l'évaluation
AGENCE NATIONALE POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES ADULTES	82422814200181	Organiser l'évaluation
AGENCE NATIONALE POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES ADULTES	82422814200314	Organiser l'évaluation
AGENCE NATIONALE POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES ADULTES	82422814200330	Organiser l'évaluation
AGENCE NATIONALE POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES ADULTES	82422814200579	Organiser l'évaluation
AGENCE NATIONALE POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES ADULTES	82422814200801	Organiser l'évaluation
AGENCE NATIONALE POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES ADULTES	82422814200843	Organiser l'évaluation
AGENCE NATIONALE POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES ADULTES	82422814201510	Organiser l'évaluation
AGENCE NATIONALE POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES ADULTES	82422814201635	Organiser l'évaluation

Liste complète des 16 partenaires habilités : <https://data.aktaconseil.fr/certifications/rncp1944-peintre-en-carrosserie/partenaires>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Le peintre en carrosserie est un ouvrier qualifié exerçant généralement un métier de service (secteur réparation automobile) ou quelques fois de production (industrie).

Il remet en peinture - complètement ou partiellement - les véhicules automobiles et utilitaires présentant des supports de différentes natures : éléments en tôles d'acier et d'aluminium, éléments et accessoires en plastique de différents types. Il procède à la préparation et au traitement des surfaces à peindre, applique et ponce les mastics et les apprêts permettant d'éliminer les imperfections, confectionne et corrige les teintes et applique au pistolet pneumatique les laques et les vernis en respectant l'aspect d'origine.

Le peintre est autonome dans la conduite de ses interventions. Les consignes particulières sont exprimées clairement sur l'ordre de réparation (OR). Il est placé sous la responsabilité d'un hiérarchique, mais travaille le plus souvent seul et assure lui-même le contrôle qualité. Face à une difficulté technique non maîtrisée ou imprévue, au-delà de ses capacités d'autodocumentation, il doit rechercher systématiquement une aide auprès d'un technicien plus chevronné ou du chef d'équipe. Il peut également faire appel au réseau d'information de ses fournisseurs de peinture ou du constructeur.

Le professionnel est en relation avec le chef d'unité, les autres peintres de l'équipe, les carrossiers, et ponctuellement les mécaniciens. Il doit par ailleurs adopter une attitude appropriée (comportement, propos) lors des passages occasionnels à l'atelier des clients et des experts d'assurance.

L'emploi se pratique en atelier, à horaires fixes et réguliers mais avec des dépassements possibles. Les postures sont multiples et variées. Les positions « courbé » et « accroupi » sont très fréquentes. Une bonne dextérité et une bonne sensibilité tactile sont nécessaires pour assurer les opérations de ponçage. Le port de protections auditives est nécessaire pour les travaux avec machine. Le port d'un masque respiratoire est obligatoire dans la plupart des cas, aussi bien lors du ponçage (masque antipoussière) que lors de la préparation des produits, des applications ou du nettoyage du matériel (masque à solvants).

COMPÉTENCES ATTESTÉES

1. Préparer les fonds avant peinture des véhicules légers

Appliquer et poncer les différents mastics sur les imperfections de surface des supports de carrosserie.

Protéger les zones non peintes de carrosserie par dépose/repose/masquage.

Mettre en œuvre les sous-couches d'une gamme peinture destinée à la réparation automobile.

2. Réaliser les applications de laques sur véhicules légers

Appliquer les différents types de laques sur éléments ou équipements de carrosserie et sur véhicules.

Réaliser les différents types de raccords de peinture sur véhicules.

Préparer à la livraison les véhicules légers réparés selon une méthode professionnelle de rénovation.

3. Elaborer les teintes référencées des constructeurs d'automobiles

Confectionner les teintes référencées par les constructeurs d'automobiles.

Corriger les teintes référencées par les constructeurs d'automobiles.

Blocs de compétences

RNCP1944BC01 — Préparer les fonds avant peinture des véhicules légers

LISTE DE COMPÉTENCES

Appliquer et poncer les différents mastics sur les imperfections de surface des supports de carrosserie.

Protéger les zones non peintes de carrosserie par dépose/repose/masquage.

Mettre en œuvre les sous-couches d'une gamme peinture destinée à la réparation automobile.

RNCP1944BC02 — Réaliser les applications de laques sur véhicules légers

LISTE DE COMPÉTENCES

Appliquer les différents types de laques sur éléments ou équipements de carrosserie et sur véhicules.

Réaliser les différents types de raccords de peinture sur véhicules.

Préparer à la livraison les véhicules légers réparés selon une méthode professionnelle de rénovation.

RNCP1944BC03 — Elaborer les teintes référencées des constructeurs d'automobiles

LISTE DE COMPÉTENCES

Confectionner les teintes référencées par les constructeurs d'automobiles.
Corriger les teintes référencées par les constructeurs d'automobiles.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Les services de l'automobile : réseaux après-vente des constructeurs (succursales/filiales/concessions/agences), carrossiers indépendants et certains garages indépendants.
Certains secteurs de l'industrie qui élaborent des « produits » nécessitant un revêtement de protection (exemple : matériel de transport routier/ferroviaire/aérien/maritime, biens de consommation).
Certaines entreprises ou administrations possédant des ateliers intégrés de réparation carrosserie et peinture (armées, ministères, sociétés de transport public ou privé).

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Principalement « peintre en carrosserie » (ou « peintre automobile » ou encore « peintre carrossier »), peintre qualifié d'un autre secteur donné (par exemple : peintre poids lourds, peintre aéronautique), coloriste, préparateur en peinture, applicateur industriel ou peintre industriel.

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

L'activité est réglementée par le décret n° 98 246 du 2 avril 1998 relatif à la qualification professionnelle. Il précise que quels que soient le statut juridique et les caractéristiques de l'entreprise, les activités d'entretien et de réparation des véhicules ne peuvent être exercées que par une personne qualifiée professionnellement ou sous le contrôle effectif et permanent de celle-ci.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très élevée (5/5)
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Lien formation-emploi
Salaire médian (mensuel)	1 964 €
Diplôme le plus fréquent	CAP, BEP ou équivalent en mécanique, électricité, électronique (45 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	D2X32 — Ouvriers de la peinture et du traitement de surface · tension 5/5 (Très élevée) D6X70 — Techniciens en mécanique et travail des métaux · tension 5/5 (Très élevée) G0B40 — Carrossiers automobiles · tension 5/5 (Très élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	10 242
Jugés difficiles à recruter	70 %
Emplois saisonniers	5 %
Familles professionnelles (FAP)	D2X32 — Ouvriers de la peinture et du traitement de surface D6X70 — Techniciens en mécanique et travail des métaux G0B40 — Carrossiers automobiles

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Le jury du titre est désigné par les Unités territoriales (UT) des DIRECCTE - Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi. Il est composé de professionnels du secteur d'activité concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Education).

ACCESSIBLE EN OUTRE-MER

Polynésie française

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	08/10/2019
-------------------------------------	------------

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP34290

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/1944/>

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	1
Parcours menés à terme	1
Taux d'achèvement	100 %
Période	04/2022 – 11/2022

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	4
Montant total engagé	21 353 €
Coût moyen par dossier	5 338 €
Durée moyenne	445 h
Période	01/2021 – 09/2021
Reste à charge titulaire	70 %
France compétences	30 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.